

Horizons et débats

AZA
8044 Zurich

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

«Le directoire des grands et de quelques-uns de leurs vassaux»

Premières réflexions à propos des décisions du Sommet du G20

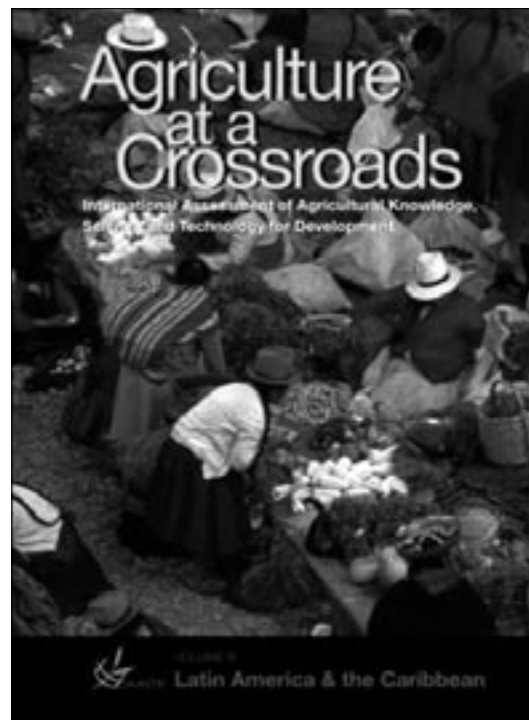
par Karl Müller

Nombreux furent les commentaires et les prises de position depuis la fin du sommet du G20 à Londres le 2 avril. Mais en prenant connaissance du communiqué final de 9 pages, ainsi que des textes adjacents sur le renforcement du système financier, ainsi que de la mise à disposition de moyens par les institutions financières internationales (les trois textes sont actuellement consultables uniquement en anglais), on se rend compte qu'il y a beaucoup de velléités, dont les conséquences ne peuvent être évaluées rapidement, devant être examinées une à une. Néanmoins, on peut déjà présenter quelques points fondamentaux:

- Les politiciens ayant participé au Sommet, tout au moins ceux qui ont eu droit à la parole dans les médias européens, en ont eu plein la bouche de superlatifs. On peut en déduire que la crise financière et économique actuelle est d'abord une crise de confiance, cette dernière devant être retrouvée grâce aux belles paroles et aux apparitions en groupes.

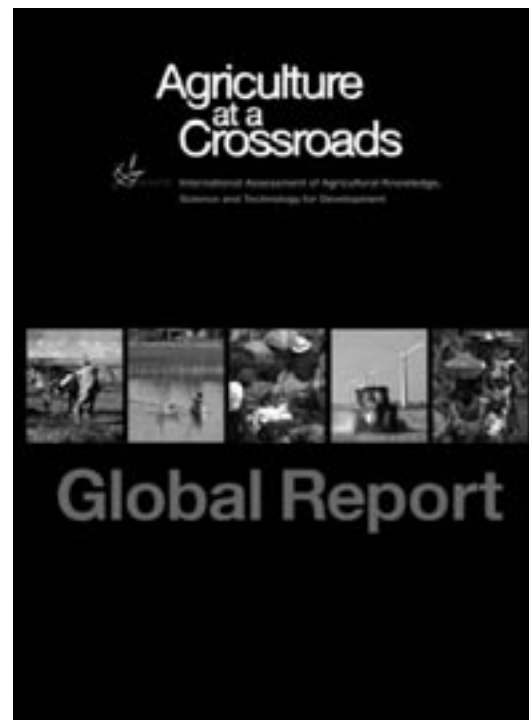
Mais en réalité, la crise de confiance prend des dimensions autrement plus importantes. Les élites politiques et économiques ont abusé pendant des décennies de la confiance des gens et il serait temps qu'elles fassent leur mea culpa et renoncent à leurs mandats au lieu de se cramponner au pouvoir.

Mais les politiciens à Londres étaient bien loin de cette idée, car le Sommet ne se dirige pas en faveur des populations, mais bien d'un renforcement du pouvoir centralisé. D'un pouvoir et d'une violence dirigés



Deux volumes du récent Rapport sur l'agriculture mondiale, paru malheureusement en anglais uniquement et qui compte en tout 7 volumes. Un large débat sur les résultats de ces recherches et une mise en application des recommandations du Rapport – par exemple le développement de petites structures agricoles visant à garantir la souveraineté alimentaire en lieu et place de l'agrobusiness industrialisé et globalisé qui est monopolisé par les grands groupes semenciers – profiterait probablement beaucoup plus aux pays émergents ou en développement que ce qu'ont prévu les pays du G20, c'est-à-dire les nouveaux crédits accordés par le FMI et la Banque mondiale qui ne feront qu'augmenter l'endettement. «Agriculture at a Crossroads, The Global Report.» IAASTD, Islandpress, ISBN 97815972393

aussi contre les peuples ayant une autre vision du monde de demain. Car ces peuples et leurs Etats offrent des alternatives à l'hégémonie voulue par les puissances économiques mondiales de Londres et de New York et ils sont très critiques face au «nou-



vel ordre» mondial prôné par le Premier ministre britannique Gordon Brown.

De l'argent pour la City de Londres

- La protestation de la Suisse et du Luxembourg envers la liste d'Etats ne correspondant pas ou peu, voire pas du tout, aux standards fiscaux de l'OCDE, publiée par le secrétariat de l'OCDE sans en référer aux membres de l'organisation, montre bien de quoi il s'agit. Le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères Jean Asselborn, a mis le doigt sur la plaie dans une interview accordée au «Deutschlandfunk» le 3 avril, en dénonçant le caractère unilatéral de cette liste du fait que les «paradis fiscaux» britanniques et chinois n'y sont pas mentionnés. Il s'en est pris particulièrement aux gouvernements des grands pays

de l'UE: «Cela correspond à un comportement dans l'Union européenne que nous vivons depuis des mois, tout étant soumis à la volonté d'un directoire des grands et de quelques-uns de leurs vassaux. Les forces de l'ombre dans l'Union européenne ont mis les visionnaires de côté.»

Asselborn s'est aussi exprimé à propos des dessous de l'affaire. Même s'il est vrai que le capitalisme anglo-saxon est mort, il n'en reste pas moins que cette «arrogance anglo-saxonne sous-jacente», dont le but est de se débarrasser des autres places financières, comme le Luxembourg et la Suisse, afin de «drainer les flux de capitaux vers la cité de Londres», se perpétue.

Bétonnage des structures du pouvoir au lieu de recherche de solutions

- Le chef économiste de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) Heiner Flassbeck – qui a d'ailleurs estimé que le problème des paradis fiscaux «n'avait strictement rien à voir avec la lutte contre la crise financière» – a exprimé des critiques, dans une interview accordée le 3 avril au «Deutschlandfunk», à l'égard de ce Sommet. Pas un mot n'est tombé à Londres «quant à la fermeture des casinos, à la volonté de renoncer définitivement à la spéculation sur les monnaies, sur les matières premières, sur les actions financées par des crédits etc.».

Bien au contraire: par leur déclaration de principe en faveur de la mondialisation pratiquée jusqu'à présent, les politiciens bétonnent les structures du pouvoir et de la richesse dans le monde. On peut donc se demander à qui profitera le 1,1 billion de dollars américains prévu en premier lieu pour le FMI et la Banque mondiale. Les pays nouvellement industrialisés et ceux en développement ont jusqu'à présent fait l'expérience que les crédits accordés par le FMI et la banque mondiale leur ont coûté la liberté de mener une politique indépendante et les ont incrustés dans les mailles du néolibéralisme. Ils sont dû accumuler toujours

Suite page 2

km. Le sigle G20 désigne un groupe de 20 pays industrialisés et nouvellement industrialisés qui prennent part aux rencontres du G20 au travers de leurs ministres des Finances et des directeurs des banques centrales. Il y en a 19 (Argentine, Australie, Brésil, Chine, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Canada, Mexique, Russie, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Corée du Sud, Turquie, Etats-Unis) plus

l'Union européenne. Cette dernière est représentée par le directeur de la banque centrale européenne et le gouvernement du pays qui détient, à ce moment-là, la présidence de l'UE. Le Sommet de Londres fut, après celui de Washington en 2008, le deuxième au niveau des chefs d'Etats et de gouvernements. Les décisions des Sommets du G20 n'ont pas de caractère obligatoire. Il ne s'agit que de vœux des personnes présentes.

12 milliards des dollars contre la faim, des billions pour les banques

Décisions contestables des pays riches

par Silvia Liebrich

La crise mondiale de l'économie met à mal la situation alimentaire dans de nombreux pays en voie de développement. Les organisations humanitaires et l'Organisation mondiale pour l'alimentation (FAO) avertissent que le nombre des personnes affamées pourrait bien, dans les mois à venir, nettement dépasser un milliard avant même que la crise ait atteint les pays pauvres dans toute son ampleur.

«Le danger est grand que nous allions vers une nouvelle crise de la faim déjà dans la seconde moitié de cette année», dit Marita Wiggerthale, membre d'Oxfam Allemagne, à la «Süddeutsche Zeitung». La FAO part même de l'affirmation selon laquelle un autre choc des prix des aliments pourrait avoir des conséquences beaucoup plus graves que le précédent.

«La crise alimentaire est loin d'être bannie, au contraire, elle reviendra, a récemment constaté Christopher Delgado, expert en agriculture à la Banque mondiale. Ce qui est surtout inquiétant, d'après lui, c'est le clivage qui s'élargit entre les prix valables sur le marché mondial pour le blé, le maïs et les autres

aliments de base, et celui que les gens dans les pays pauvres devraient payer pour acheter les aliments sur place.

De nouvelles données issues de la FAO démontrent que les prix alimentaires ont à peine baissé dans de nombreux pays en voie de développement depuis qu'ils avaient atteint un niveau très élevé, au printemps dernier. En partie, les prix ont même augmenté. Et cela est vrai bien que les prix valables pour les matières premières agricoles sur le marché mondial aient nettement baissé pendant les derniers douze mois.

En Amérique centrale, au Panama par exemple, le maïs coûtait en février 22% de plus qu'une année auparavant, bien que les notations valables aux Bourses des matières premières aient diminué de plus de 30% dans le même intervalle. En Afrique centrale, au Congo, le prix du riz importé a presque doublé, tandis que les notations dans le commerce international ont dérivé d'un tiers vers le bas. En Asie, aux Philippines, les consommateurs ont payé pour le riz un prix qui a augmenté de 20% par rapport au prix en

février 2008. Cette comparaison est possible grâce à une machine de recherche sur Internet que la FAO publie, depuis quelques jours, sur son site Internet www.fao.org.

Les causes de la hausse des prix alimentaires sont multiples. D'après les experts de la FAO, un rôle décisif revient aux monnaies faibles de nombreux pays pauvres, qui, en comparaison avec le dollar, perdent continuellement de leur valeur. Cela rend les importations des aliments plus chères, parce que le commerce international des matières premières se fait à peu près exclusivement sur la base de la monnaie américaine. De plus, les prix des engrais ont augmenté considérablement. De mauvaises récoltes viennent s'y ajouter. Les pays les plus pauvres sont, en majorité, ceux qui souffrent particulièrement des conséquences du réchauffement de la planète. La sécheresse extrême et les inondations mettent en danger l'approvisionnement autarcique de la population et font augmenter la dépendance des importations.

Cette année déjà, nombre de pays pauvres n'auront éventuellement plus assez de

réserves en devises pour payer les importations coûteuses des vivres. C'est pour cette raison que le chef de la Banque mondiale, Robert Zoellick, demande que les pays industrialisés présentent un fonds de crise spécial destiné aux pays en voie de développement, pour empêcher que «la crise financière ne devienne une crise économique, humaine et politique» qui aurait des conséquences désastreuses pour le monde entier.

Il y a un an, lors des rencontres des premiers chefs d'Etat, le problème de la faim était encore en priorité à leur agenda. Péniblement, la communauté des Etats est parvenue à créer un fonds d'aide qui s'élève à 12,3 milliards de dollars pour détourner la crise alimentaire – un montant minuscule face aux paquets d'aide financiers ficelés pour sauver l'économie mondiale à raison de plusieurs billions de dollars. D'après l'organisation humanitaire Oxfam, un pourcentage minuscule des sommes promises auparavant a été réellement versé pour résoudre le problème alimentaire.

Source: Süddeutsche Zeitung du 26/3/09
(Traduction Horizons et débats)

L'Allemagne, fer de lance de l'alliance anglo-saxonne contre la Suisse

thk. Les attaques de l'Allemagne contre la Suisse ont dominé les médias au cours des dernières semaines. Mais ce sont toujours les mêmes accusations qu'ils serinent, comme c'est la coutume dans le journalisme polémique. Cette observation laisse supposer qu'il ne s'agit pas seulement de quelques misérables euros transférés en Suisse apparemment à l'insu du fisc allemand mais d'un plan beaucoup plus important qui se cache derrière ces attaques. Le fait que le G20 ait inscrit la Suisse sur la liste grise de l'OCDE afin, dit-on, de tester sa crédibilité, et qu'on ait en même temps laissé délibérément de côté de vrais paradis fiscaux comme Macao et Hongkong parce que sans cela, la Chine aurait empêché la publication de la liste, ainsi que le fait que les îles anglo-normandes de Man, de Guernesey et de Jersey apparaissent sur la «liste blanche», posent la question des critères utilisés dans l'établissement de ces listes.

La décision du G20 reflète les efforts des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne en vue de protéger leurs paradis fiscaux et leurs deux places financières contre la concurrence. Et c'est l'Allemagne qui constitue le fer de lance verbal contre la Suisse. Bien qu'en Allemagne, des appels à la modération dans le dialogue politique se fassent entendre, les sociaux-démocrates allemands, avant tout, persistent dans leur attitude – représentée par Peer Steinbrück – à l'égard des lois fiscales suisses.

Absence d'excuses qu'il eût fallu présenter depuis longtemps

L'entretien entre la ministre responsable du Département des Affaires étrangères (DFAE) *Micheline Calmy-Rey* et son homologue *Frank-Walter Steinmeier* et la conférence de presse qui a suivi ont montré que l'Allemagne allait modérer quelque peu son ton mais

«Le directoire des grands ...»

suite de la page 1

plus de dettes provoquant des intérêts cumulés et ont dû accepter des investissements inutiles et coûteux imposés par l'étranger.

Pour les banques et contre les pauvres

Ce sont avant tout les bailleurs de fonds et les investisseurs des pays riches qui en ont profité. Combien paie-t-on d'intérêts annuellement pour 1,1 billion de dollars? Et à qui vont ces intérêts? La bourse a réagi en flèche après le Sommet de Londres. Et *Josef Ackermann*, de la *Deutsche Bank*, a estimé que «la branche redeviendrait très profitable après cette crise». Toutefois, les pauvres de ce monde n'ont jamais tiré quelque profit des cours de bourses et des bénéfices faramineux des banques. Bien au contraire!

Le fait qu'il se trouve, dans le document final du Sommet, des expressions qui sont à l'avantage de chaque participant, peut servir à chacun dans son pays, mais ne reflète pas un échange d'idées quant aux causes de la crise actuelle et une volonté de rechercher des solutions allant dans le sens du bien-être des populations.

D'ailleurs, il serait faux de fixer son regard uniquement sur les décisions prises à Londres. Le monde est composé de beaucoup plus d'Etats que ceux représentés à ce Sommet. Rien de ce qui a été déclaré et décidé à Londres n'a force de loi. En revanche, il apparaît plausible que les décisions prises à Londres présentent de fortes menaces pour la liberté et la démocratie dans le monde.

Si on cherche véritablement des solutions mondiales pour venir à bout de la crise actuelle, alors c'est dans l'endroit voulu par le droit international, c'est-à-dire l'Assemblée générale des Nations Unies. Car le monde n'a pas besoin de puissance dirigeante, mais d'une coopération honnête entre tous les Etats et toutes les populations, surtout entre ces dernières.

Les peuples du monde, le lieu de décision! Voilà le «Nouvel ordre mondial» pour lequel il vaut la peine de s'engager. •

on ne s'est pas excusé pour les attaques du ministre des Finances allemand alors qu'il y a longtemps qu'il aurait fallu le faire. Calmy-Rey avait dit très clairement que ce n'était pas ainsi que l'on se comportait avec un voisin pacifique.

La «*Neue Zürcher Zeitung*» du 2 avril commente de la manière suivante le «succès douteux» de cette rencontre qui ne tient aucunement à l'attitude de la conseillère fédérale: «Si l'on considère la réserve quasi ostensible de Calmy-Rey, il faut en conclure qu'en coulisses, Steinmeier n'a pas manifesté une compréhension exagérée et surtout pas de sympathie pour le point de vue du gouvernement suisse.»

Les entreprises suisses investissent chaque année plus de 50 milliards de francs en Allemagne

Steinmeier n'est pas obligé de le faire, mais le respect et un minimum de correction sont une base indispensable dans les dialogues entre Etats. Et il devrait tenir compte du fait, relevé plusieurs fois par Calmy-Rey, que «chaque jour, plus de 44 000 frontaliers allemands viennent travailler en Suisse [...] que plus de 230 000 Allemands vivent en Suisse et gagnent leur vie ici, [...] qu'en 2008, la Suisse, conformément à l'accord de double imposition conclu avec l'UE a ristourné à l'Allemagne 130 millions de francs, [...] que l'Allemagne enregistre régulièrement un excédent commercial avec la Suisse, [...] que les entreprises suisses investissent chaque année plus de 50 milliards de francs en Allemagne et y assurent 260 000 emplois (interview de *Micheline Calmy-Rey* accordée au *Spiegel online*).

Steinmeier sait tout cela et naturellement aussi son camarade de parti *Peer Steinbrück*. Cependant le fait qu'ils ne soient pas prêts à manifester de la compréhension à l'égard de la Suisse laisse supposer qu'ils agissent à la demande des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

«Jusqu'ici, Berlin nous a adressé une seule demande»

Les reproches apparaissent encore plus absurdes quand on sait quels accords financiers la Suisse a déjà conclus, comme l'indique Calmy-Rey, et il faut bien croire les responsables politiques, sinon ils ne seraient pas à leur place:

«*Au cours des dernières années, la Suisse n'a cessé de développer sa collaboration en matière de lutte contre la fraude fiscale. Ainsi, en 2004, nous avons révisé un accord de double imposition avec l'Allemagne et étendu considérablement l'entraide administrative. Or jusqu'ici, Berlin nous a adressé une seule demande. Il y a 5 ans, nous avons conclu avec l'UE un accord anti-fraude financière qui permet de lever le secret bancaire en cas de fraude à la TVA. Cependant, il n'a toujours pas été ratifié par tous les Etats membres et n'est donc pas encore en vigueur.*»

Les milieux informés savent depuis longtemps que la Suisse possède l'une des lois anti-blanchiment les plus sévères. Le reproche selon lequel la Suisse s'enrichirait avec l'argent de dictateurs est totalement absurde. C'est une insinuation malveillante qui ne résiste pas à l'examen des faits. Citons encore la conseillère fédérale:

«*Dans la lutte contre le blanchiment et en matière de restitution de l'argent de potentats étrangers, la Suisse est exemplaire. Quel autre Etat a, par exemple, restitué au Nigeria 500 millions de dollars? Nous avons rendu les millions d'Abacha. Les autres pays ne l'ont pas fait bien qu'on sache qu'ils détiennent une somme au moins aussi importante.*»

Bien que la Suisse ne soit pas membre de l'UE et donc aucunement obligée d'adopter ses normes, elle a conclu avec l'UE un accord sur la fiscalité de l'épargne et un accord anti-fraude financière. En outre, elle a adopté les accords Schengen et des accords bilatéraux de double imposition avec les Etats membres de l'UE. Si la Suisse n'était pas un partenaire de négociations digne de confiance, l'UE n'aurait pas signé ces accords, surtout pas l'accord Schengen car il s'agit ici du do-

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sont les premiers à mettre sur la liste noire

thk. *Jason Sharman*, professeur et expert fiscal australien, a testé avec 20 000 dollars et un accès à Internet dans quelle mesure il est facile ou difficile de créer des sociétés fictives ou d'ouvrir des comptes secrets dans le monde entier. Les résultats de cette étude sont frappants. Non pas la Suisse, diffamée en tant que paradis fiscal par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, mais plusieurs Etats fédéraux des Etats-Unis sont prêts à tendre la main.

Sharman est entré en contact avec 54 fournisseurs de services (Corporate Service Provider, CSP) dans 22 pays. Il y en avait 45 qui étaient prêts à créer une société fictive dont 17 se sont contentés d'une carte de crédit et d'une adresse postale. Seulement 4 de ces fournisseurs sont domiciliés dans de soi-disant paradis fiscaux, les 13 autres siègent par contre dans des Etats-membres de l'OCDE, des pays initiateurs de la liste noire. En

Angleterre, il y en a sept, aux Etats-Unis quatre, en Espagne et au Canada un seul. Selon *Jason*, la Suisse est sortie rapidement du test, car elle a exigé une identification précise.

L'ouverture de comptes bancaires anonymes a été incontestablement plus difficile et n'a réussi que dans cinq cas et cela encore aux Etats-Unis, une fois dans le Nevada et le Wyoming et deux fois en Angleterre et en plus une fois au Liechtenstein et en Somalie. Cinq cas, cela semble cependant assez peu, mais chaque cas n'a exigé qu'un très faible effort. *Sharman* estime en effet, que celui qui s'engage vraiment ou a des intentions criminelles aura plus de succès.

Selon «*The Economist*» les Etats-Unis sont particulièrement intéressants pour les étrangers qui veulent stocker de l'argent, car les intérêts n'y sont pas soumis à l'impôt.

Source: www.tagesanzeiger.ch du 1/4/09

maine sensible de la coopération en matière de lutte contre la criminalité.

En outre, la Suisse a fait savoir qu'elle adopterait les normes de l'OCDE. A ce sujet, Calmy-Rey a déclaré: «*Le gouvernement suisse a décidé d'adopter l'article sur l'entraide administrative de l'accord-mo-dèle de l'OCDE. Nous respectons ainsi totalement la norme internationale et nous remplissons cette obligation. Nous tenons nos promesses. La Suisse est connue pour cela. Les reproches que nous adresse l'Allemagne aujourd'hui n'ont rien à voir avec un manque de confiance.*»

La protection de la vie privée est profondément ancrée en Suisse

L'argument que l'on ressort constamment selon lequel le système fiscal suisse et le secret bancaire, étroitement liés, ont été instaurés afin d'attirer l'argent d'investisseurs étrangers ne tient pas debout. C'est le résultat de la campagne actuelle mais également un signe d'ignorance de l'histoire et de la Constitution suisses. Calmy-Rey n'a cessé de préciser les choses: «La protection de la vie privée est profondément ancrée en Suisse. Mais nous avons aussi une autre philosophie fiscale. Nous n'avons pas d'impôt à la source; les contribuables remplissent eux-mêmes leur déclaration de revenus. Si quelqu'un oublie quelque chose, ce n'est pas une affaire pénale. Il doit certes payer une amende, mais il ne va pas en prison. D'où la distinction entre fraude et soustraction fiscale.

Un monde sépare l'Etat policier allemand et la démocratie directe suisse. Ici, les relations entre le citoyen et les institutions étatiques reposent dans une large mesure sur la confiance. C'est une chose totalement étrangère à la politique allemande. Au lieu de taper sur la Suisse avec la masse de l'ignorance, les politiques allemands feraient bien de chercher à comprendre le climat spécifique à la Suisse. Au lieu de cela, ils demeurent les valets dociles de la politique de force anglo-saxonne.

L'attitude de l'Allemagne à l'égard de la Suisse et l'intense campagne menée contre ce pays est l'exemple d'une nouvelle forme de guerre. Franz Müntefering l'a dit clairement: «Autrefois, dans une telle situation, on envoyait des soldats. Aujourd'hui, on ne peut plus.» Ce qui ne signifie pas que l'on respecte maintenant les lois et la Constitution d'un autre pays. Certainement pas. Mais la méthode avec laquelle on impose sa volonté à un petit pays a changé. Calmy-Rey a adopté une attitude claire à l'égard de la politique allemande et s'est montrée digne. Si les gouvernements, comme ils l'ont affiché lors du G20 – veulent maîtriser ensemble la crise financière et vraiment s'engager

sur des voies nouvelles et plus humaines, ils auraient dû faire autre chose que renforcer le FMI et annoncer qu'ils feraient fonctionner les planches à billets à plein régime. Naturellement la question se pose avec acuité de savoir comment on pourrait maîtriser la crise financière avec du papier-monnaie. Cette mesure ne transformera pas fondamentalement l'économie néolibérale des grands pays industriels profondément touchés mais elle contribuera à renforcer le rôle directeur des grandes banques. Des listes arbitraires et des attaques (pour le moment verbales) visent à forcer des pays comme l'Autriche, le Luxembourg et la Suisse qui, de par leurs systèmes financiers nationaux, jouissent d'une certaine indépendance, à lâcher du lest.

L'UE a tout fait pour faciliter la libre circulation des capitaux exigée par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, c'est-à-dire la possibilité de faire circuler l'argent sans obstacles dans le monde entier. Maintenant, cette liberté existe et les responsables recourent aux menaces parce qu'elle ne profite pas seulement aux grandes banques mais que d'autres s'en servent.

C'est pourquoi il s'agit de contraindre tous les Etats à renoncer à l'indépendance de leur système financier et fiscal.

Les riches Etats industrialisés devraient attaquer le mal à la racine et trouver une nouvelle régulation des flux financiers de manière à ce qu'ils profitent aux peuples et qu'un commerce mondial social et juste puisse se développer pour le bien de tous. •

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier
Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51
E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6
Imprimerie
Nüssli, Mellingen
Abonnement annuel 198.– frs/ 108.– €
ISSN 1662 – 4599

© 2009 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

Le traité de Lisbonne est une Loi fondamentale en faveur du capitalisme effréné

«L'économie, surtout le capital, ne doit revendiquer qu'une fonction de service à la communauté»

par K.A. Schachtschneider, professeur honoraire de l'Université d'Erlangen-Nuremberg



Karl Albrecht Schachtschneider

Le Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007, appelé traité modificatif, poursuit la politique d'intégration européenne commencée par les traités de Rome de 1953 et 1957 et continuée par l'Acte unique européen de 1986, le Traité de Maastricht de 1992, le Traité d'Amsterdam de 1997 et le Traité de Nice de 2001. Après la dernière grande adhésion, en 2004 et 2007, de 12 Etats situés surtout dans l'Est et le Sud-Est de l'Union européenne, presque 500 millions d'habitants vivent dans les 27 Etats membres de l'Union. Les politiciens épris d'intégration entendent placer l'Union sur une nouvelle base contractuelle, tout en préservant largement les traités en vigueur, ce qu'on a coutume d'appeler l'acquis communautaire.

«Maintenant déjà, mais surtout lorsque le Traité modificatif entrera en vigueur, les Etats membres de l'Union ne seront plus des démocraties, ni des Etats de droit ni des Etats sociaux.»

Après que le traité de 2004 établissant une Constitution pour l'Europe ou Traité constitutionnel eut échoué lors de référendums en France et aux Pays-Bas, le Traité de Lisbonne tente d'en mettre en valeur l'essentiel, en renonçant au nom ambitieux de Constitution. Ce traité continue à distinguer le Traité sur l'Union européenne (TUE) et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui développe le Traité instituant la Communauté européenne en vigueur jusqu'alors.

Simultanément, l'art. 6 du TUE donne force obligatoire en tant que partie du Traité à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, uniquement proclamée à Nice, en 2000, sans être en vigueur en droit international. En fait, les traités sont la Constitution de l'Union européenne. S'y ajoutent une masse d'actes juridiques de l'Union, de directives et de règlements avant tout, qui régissent presque tous les domaines de la vie, notamment celui de l'économie. Le droit de l'Union, qui détermine largement et profondément notre existence, figure également dans la jurisprudence étendue de l'Union, qui s'est développée en plus d'un demi-siècle et dont le recueil officiel atteint près de vingt mètres sur les rayons.

Jusqu'à maintenant, ni l'Allemagne, ni le Royaume-Uni, ni la Pologne, ni la République tchèque, ni d'autres Etats membres n'ont ratifié le Traité de Lisbonne, car les cours constitutionnelles nationales doivent encore se prononcer sur sa constitutionnalité. En Autriche également, un recours constitutionnel a été déposé, à vrai dire contre un traité déjà ratifié, et j'ai procédé à sa rédaction, comme en Allemagne notamment. Les Irlandais ont refusé le Traité par référendum. Ainsi le Traité a échoué, mais on tente de l'imposer dans son état actuel ou avec des modifications mineures.

Abandon de principes constitutionnels fondamentaux

Si le Traité de Lisbonne entre en vigueur, les peuples de l'Union abandonneront définitivement

des principes constitutionnels fondamentaux qui sont à la base de leur culture politique. En vertu de l'article de sa Loi fondamentale (LF) sur l'intégration, la République fédérale d'Allemagne «concourt, pour l'édification d'une Europe unie, au développement de l'Union européenne qui est attachée aux principes fédératifs, sociaux, de l'Etat de droit et de démocratie ainsi qu'au principe de subsidiarité et qui garantit une protection des droits fondamentaux substantiellement comparable à la présente Loi fondamentale» (al. 1, 1^{ère} phrase, de l'art. 23 de la LF). Maintenant déjà, mais surtout lorsque le Traité modificatif entrera en vigueur, les Etats membres de l'Union ne seront plus des démocraties, ni des Etats de droit ni des Etats sociaux. Pour l'essentiel, ils perdent la protection des droits fondamentaux.

Le fédéralisme des Etats membres structurés d'après un modèle fédéraliste est affaibli, car l'art. 4, al. 2, 1^{ère} phrase du TUE dégrade les «Länder» en mentionnant à leur propos «l'autonomie régionale». Le principe de subsidiarité est privé de son efficacité. Les politiciens ne peuvent pas décider comme ils l'entendent des principes constitutionnels susmentionnés. Ces principes sont inscrits dans la LF par son article premier, qui proclame intangible la dignité de l'être humain et impose à l'Allemagne les droits de l'homme, «comme fondement de toute communauté humaine, de la paix et de la justice dans le monde» et, par son art. 20, d'après lequel «la République fédérale d'Allemagne est un Etat fédéral démocratique et social» (al. 1) et, surtout, que «tout pouvoir d'Etat émane du peuple» et que «le peuple l'exerce au moyen d'élection et de votation et par des organes spéciaux investis des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire» (al. 2). L'art. 79, al. 3, de la Loi fondamentale interdit que les principes de cet article et, en particulier, l'«organisation de la Fédération en Länder», fassent l'objet d'une modification de loi constitutionnelle. Fait plus important, ils constituent la Constitution de l'humanité de

«Les députés sont élus non seulement en vertu de droits électoraux différents, mais surtout inégalement.»

l'homme et sont donc séparés de toute politique qui veut et doit être la réalisation de la bonne vie de tous dans la liberté, sur la base de la vérité, si elle veut respecter la dignité de l'homme.

Déficit démocratique incurable

L'intégration européenne souffre d'un déficit démocratique incurable. Il n'y a pas de peuple de l'Union qui puisse légitimer l'exercice de la souveraineté par l'Union. Un tel peuple ne peut légitimer qu'une constitution de l'Union adoptée par l'ensemble des citoyens de l'Union par référendum. Cette démarche est soumise à la condition préalable que les peuples des Etats membres s'ouvrent à un tel Etat existentiel de l'Union et se déclarent prêts à limiter leur souveraineté en faveur de celle d'un tel peuple de l'Union. Cela implique des référendums dans les divers Etats membres, que craignent comme la peste les oligarchies des partis. Les constitutions des peuples disposent que tout pouvoir émane du peuple, en Allemagne du peuple allemand. Les traités ne sauraient éluder ce principe fondamental de la démocratie.

Ils s'y efforcent néanmoins en laissant entendre par exemple que «les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union,

Suite page 4

«La Constitution de l'Union européenne doit être réécrite, mais tout différemment, de manière que nous puissions vivre dans une Europe européenne, une Europe des libertés et du droit, des démocraties et des Etats sociaux, dans des républiques et non dans une dictature des industries et des banques et de leurs bureaucraties soumises à un puissant lobbying.»

12 points critiquables du Traité de Lisbonne

Nous sommes des Européens convaincus et c'est pourquoi nous refusons le Traité de Lisbonne car il abandonne des aspects importants de la démocratie et de la politique sociale et nous entraîne dans des opérations militaires.

1. Le Traité de Lisbonne se présente comme une Constitution pour l'Europe. Cependant le peuple n'est pas appelé à le voter, comme une constitution l'exigerait. D'ailleurs, une version lisible («consolidée») n'était pas disponible en Europe lorsque le Bundestag et le Bundesrat se sont prononcés.¹
2. Le Traité de Lisbonne ne prévoit pas de séparation des pouvoirs bien que celle-ci constitue le fondement de toute démocratie. En effet, la Commission européenne a seule le droit d'édicter des lois et des règlements. Elle est en outre l'organe exécutif («gouvernement») et la première instance dans des domaines importants de la jurisprudence. Elle n'est pas élue mais fait l'objet de négociations entre les gouvernements et les groupements économiques. Ensuite, elle doit être confirmée par le Parlement européen. Celui-ci n'a cependant pas le droit de proposer des commissaires. Comme la Commission n'emploie que des spécialistes en administration, elle a besoin, dans tous les domaines spécialisés, de la collaboration de lobbies.
3. Le Parlement européen n'a pas voix au chapitre en matière de politique étrangère et de défense ainsi qu'en matière de politique nucléaire et sur les questions économiques fondamentales. Dans aucun do-

maine, il ne peut déposer de projets de directives et de règlements. Il peut uniquement, avec le Conseil (des ministres), voter les projets.

4. Les directives et les règlements de l'UE sont au-dessus de la Loi fondamentale allemande.
5. Aujourd'hui, environ 80% de toutes les nouvelles lois allemandes ne sont que la transcription de textes juridiques européens en droit national. Elles s'étendent pratiquement à tous les domaines de la vie courante.
6. Afin de «prévenir les conflits» et de «gérer les crises», le Traité de Lisbonne autorise même les guerres d'agression. «Afin de préserver les valeurs de l'Union et de servir ses intérêts», par exemple pour sécuriser les ressources pétrolières, il est permis d'effectuer des «missions» militaires. Le Conseil des ministres de l'UE décide à huis clos d'opérations militaires et de questions d'armement. Aucun Parlement – ni le Parlement européen ni le Bundestag – ne peut modifier ces décisions.
7. Le commandement militaire et politique (également pour la Bundeswehr!) de ces opérations sera assumé par un comité de l'UE non élu démocratiquement. Le Parlement européen ne sera informé que sporadiquement et le Bundestag ne sera pas du tout.
8. La politique étrangère et de sécurité ne sera examinée par aucune cour de justice.
9. Le «haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité» est compétent dans les deux domaines, si bien que les interventions mili-

itaires dans le monde entier deviennent un moyen de la politique étrangère.

10. Il est permis de tuer en cas de répression «légitime» d'émeutes. Aussi des interventions aussi brutales que celles de la Chine place Tian'anmen et au Tibet deviendront possibles en Europe. Selon le Traité de Lisbonne, les manifestations pacifiques de 1989 en RDA auraient fini dans un bain de sang.

En temps de guerre ou de menace de guerre imminente, la peine de mort redevient en principe possible.

11. Des mesures visant à améliorer les conditions de travail et la sécurité sociale ne peuvent être prises que si elles ne nuisent pas à la compétitivité de l'économie.
12. Lors des élections au Parlement européen, une voix luxembourgeoise compte 11 fois plus qu'une voix allemande.

Ökologisch-Demokratische Partei ödp
(Traduction Horizons et débats)

¹ Sources: Version consolidée du Traité sur l'Union européenne (TUE) – Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) – Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)

Notes:

A propos de 1: Jens-Peter Bonde, président du groupe parlementaire DE au Parlement européen (cité d'après G. Wisniewski: 2009, Das kritische Jahrbuch, Knauer Taschenbuch, 2009, p. 94): «Le Conseil a décidé qu'aucune institution de l'UE ne serait autorisée à publier une version consolidée, que l'on puisse lire, avant que le Traité ait été adopté par les 27 Etats membres.»

A propos de 2: Art. 13–19 du TUE et art. 223–250 du TFUE.

A propos de 3: Art. 22, 24-1 et 26–45 du TUE; Traité sur l'Euratom, art. 26-3; art. 17-2 du TFUE et art. 14-1 du TUE.

A propos de 4: Erklärungen zu Bestimmungen der Verträge: N° 17 «Erklärung zum Vorrang».

A propos de 6: Art. 42-1, 43-1 et art. 42-5 du TUE. La politique étrangère et de sécurité commune est décrite dans «Ein sicheres Europa in einer besseren Welt, Europäische Sicherheitsstrategie, Bruxelles, 12/12/2003». Cf. également l'European Defence Paper de l'Institut parisien d'études stratégiques. Il ne s'agit pas ici d'un document ayant force obligatoire mais on y envisage explicitement la préparation d'une guerre en vue de s'emparer de ressources pétrolières et l'utilisation d'armes nucléaires. Cf. également les sources mentionnées en 3 ci-dessus.

A propos de 7: Une distinction est établie ici entre «commandement» et «responsabilité». Cette dernière échoit au Conseil des ministres et au haut représentant. Cf. art. 38-2 et 36 du TUE.

A propos de 8: Art 24-1, al. 2, du TUE

A propos de 9: Art.22-2 du TUE. Cf. également les art. 24 sqq. du TUE.

A propos de 10: Art. 2-2c de la CEDH, qui doit être appliqué selon l'art. 6-3 du TUE en rapport avec l'art. 52-3 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, puisque c'est l'UE qui détient le haut commandement de ces opérations (cf. point 7 ci-dessus) et qu'elle n'a pas adhéré à la Convention des droits de l'homme de l'ONU. Sur la peine de mort, cf. le protocole 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Le protocole 13, qui abolit complètement la peine de mort, ne vaut pas pour l'UE. (cf. à ce sujet le commentaire 3b de l'art. 2 de l'«Erklärung Nr. 12 betreffend die Erläuterungen zur Charta der Grundrechte») (Commentaire sur le Traité de l'UE), qui traduit l'opinion de la Convention.

A propos de 11: Art. 151-2 du TUE.

A propos de 12: Auparavant, Art. 190-2 du Traité de la CE: Luxembourg: 457 000 habitants, 6 députés; Allemagne: 82 469 000 habitants, 99 députés. Maintenant, la disproportion a été renforcée à l'art. 14 par le Parlement et le Conseil européens. Cf. également le protocole 36 sur les «dispositions transitoires» du Traité de Lisbonne.

«Le traité de Lisbonne est ...»

suite de la page 3

au Parlement européen» (art. 10, al. 2, du TUE). Juridiquement, cette assemblée n'est pas un parlement, mais est seulement nommée ainsi. Elle n'a pas de légitimité démocratique, car elle ne représente pas de peuple à souveraineté directe, même si l'on déclare qu'elle «est formée des représentants des citoyens de l'Union» (art. 4, al. 2, du TUE). Les députés sont élus non seulement en vertu de droits électoraux différents, mais surtout inégalement. L'inégalité dans la pondération des voix des électeurs d'un parlement est incompatible avec la liberté politique. Or cette pondération varie de un à douze.

Les pouvoirs illimités de l'Union privent les parlements de leur légitimité démocratique

Pour l'essentiel, ce sont donc les parlements nationaux qui assurent la légitimité démocratique de l'autorité législative de l'Union, ainsi que la Cour constitutionnelle fédérale l'a constaté dans l'arrêt qu'elle a rendu en 1993 à propos du Traité de Maastricht. Toutefois, cela implique que les parlements peuvent assumer la responsabilité de la politique de l'Union, c'est-à-dire qu'ils peuvent la prévoir, ainsi que la Cour l'a remarqué. Or il ne saurait en être question, en raison de la portée quasiment illimitée des pouvoirs de l'Union. Celle-ci surprend constamment par des mesures que personne n'aurait considérées comme possibles et dont, en tous cas, les membres du *Bundestag* n'auraient pas osé prendre la responsabilité. Ainsi, la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne concernant la liberté d'établissement a préparé la fin de la cogestion dans les entreprises allemandes.

Principe du pays d'origine – Pour chaque pays, 27 ordres juridiques dépourvus de légitimité

Le principe du pays d'origine imposé presque constamment par cette Cour en vertu des libertés fondamentales ou des libertés du marché (libre circulation des marchandises, liberté d'établissement, liberté des services et des mouvements de capitaux ainsi que libre circulation des travailleurs), qui ne figure dans aucun traité, mais se justifie par un principe de bonne foi qui conduit à reconnaître mutuellement les ordres juridiques des autres Etats membres, tels leurs droits du travail, des denrées alimentaires et des sociétés, aboutit à l'application dans chaque Etat membre de 27 ordres juridiques dont un seul, celui du pays de destination, est légitimé démocratiquement par le peuple concerné.

La législation de l'Union serait démocratique si tous les parlements des Etats membres devaient l'approuver. Cela n'accélérerait pas l'intégration, mais servirait la liberté, l'égalité et la fraternité des hommes. On peut exiger des parlementaires qu'ils soient capables de mener une politique de la raison pratique et qu'ils ne servent pas uniquement des intérêts. La politique de la raison pratique consiste à reconnaître ce qui est vrai et juste, ce qui permet aussi de mener une politique dans l'ensemble de l'Union, d'autant plus que le principe de subsidiarité implique que l'Union ne s'occupe que des politiques à réaliser en commun, tels les principes communs de la politique commerciale et de la politique de la concurrence ou une politique de défense commune. Cependant, l'Union déploie ses effets dans tous les domaines de la vie, même dans la politique universitaire, voire dans les politiques scolaire et familiale.

Le Traité de Lisbonne ne garantit pas le principe de subsidiarité

Seul le strict respect du principe de subsidiarité peut justifier un exercice commun de l'autorité des Etats membres par l'Union – à condition que celle-ci se soit organisée démocratiquement – si l'Europe doit rester européenne, c'est-à-dire que l'identité des peuples est respectée conformément à l'art. 4, al. 2, première phrase, du TUE.

La possibilité de recourir à ces «procédures simplifiées» est le propre d'une constitution de dictature.

«Dans ces tribunaux, des juges le plus souvent étrangers appliquent le droit de peuples qu'ils ne connaissent pas.»

Pas de parlement au sens juridique du terme

Or le Traité de Lisbonne attribue la responsabilité d'appliquer le principe de subsidiarité aux seuls organes de l'Union, à la Cour de justice en dernière instance. Un tiers des parlements nationaux peut déclencher un système d'alarme fort piteux, qui n'oblige pas la Commission à retirer son texte. Quand il s'agit de l'espace de liberté, de sécurité et de droit, c'est-à-dire de la politique des frontières, de l'immigration, de la police et de la justice, un quart des parlements suffit. Toutefois, chaque Etat membre doit apprécier lui-même la subsidiarité, l'Allemagne en tous cas d'après l'art. 23, al. 1, 1^{ère} phrase, de sa Loi fondamentale.

Violation incroyable du principe démocratique

A l'opposé, le *Bundestag* et le *Bundesrat* ont décidé d'ajouter un alinéa à l'art. 23 de la LF, disposant que seuls ces deux organes peuvent en appeler, dans la question de la subsidiarité, à la Cour de justice de l'Union, dans un délai limité à deux mois. Cette procédure évite non seulement à la Cour constitutionnelle fédérale de devoir prendre ses responsabilités en matière de subsidiarité, mais elle exclut d'arguer de la subsidiarité contre l'exercice de la compétence de l'Union lors d'autres procédures, bien que, d'après l'arrêt de Maastricht, les actes législatifs de l'Union contraient aux règles de compétence et, partant, à celle de subsidiarité, ne doivent déployer aucun effet en Allemagne. Après cette modification de la Loi fondamentale, aucun citoyen, aucune autorité, aucun tribunal ne peut plus se prévaloir du principe de subsidiarité. C'est une violation incroyable de ce principe.

Principes de l'Etat de droit et protection du droit ruinés par l'intégration européenne

De plus, l'intégration européenne ruine les principes de l'Etat de droit considérés comme intangibles depuis le siècle des Lumières, en particulier la séparation des pouvoirs et – pis encore – la protection du droit. La législation de l'Union est continuellement de nature exécutive, et non pas parlementaire, au sens libéral du terme. Sans démocratie, il n'y a pas d'Etat de droit. Dans une très large mesure, la protection du droit, tout au moins celle des grands principes du droit, notamment des droits de l'homme et des droits fondamentaux, est maintenant soumise à la juridiction de l'Union. Or celle-ci n'a aucune légitimité démocratique et n'est donc pas en mesure de dire le droit au nom du peuple ou des peuples. Dans les questions fondamentales, la jurisprudence nécessite une forte légitimité juridique. Chaque Etat membre désigne un des 27 juges de la Cour de justice et du Tribunal de première instance de l'Union, que les gouvernements – c'est-à-dire ceux qui mettent le plus le droit en péril – nomment d'un commun accord pour six ans. De tels juges ne sont pas réellement indépendants.

Dans ces tribunaux, des juges le plus souvent étrangers appliquent le droit de peuples qu'ils ne connaissent pas, dont ils ne parlent pas la langue et par lesquels ils n'ont pas été élus, alors que les peuples ne peuvent pas comprendre leurs arrêts. En un demi-siècle, la Cour de justice n'a pas été en mesure de reconnaître une seule fois la violation des droits fondamentaux par un des innombrables actes législatifs de l'Union. L'intégration européenne marque presque la fin de la protection des droits fondamentaux, en tout cas sur le plan économique.

Etats sociaux ruinés par le principe des mouvements de capitaux

L'Etat social est ruiné en même temps que la démocratie. Le moteur du développement social passe par les élections démocratiques. Dans la politique de l'Union, celles-ci sont pratiquement dépourvues d'effets. On peut observer quotidiennement les évolutions sociales catastrophiques. On s'en plaint partout sans en nommer les causes réelles. Parce que

l'Union n'est pas capable, en raison des rapports de majorité et malgré des compétences suffisantes, de mener une politique sociale qui doit être établie sur le plan législatif, le principe des mouvements de capitaux se développe, basé sur les effets de déréglementation des libertés fondamentales que la Cour de justice européenne a poussés à l'extrême. La liberté mondiale des mouvements de capitaux qui provoque le droit de l'Union par l'art. 63, al. 1, du TFUE est le principe influant réellement sur les conditions de vie au sein de l'Union qui a abouti au déclin des Etats sociaux. Sans la liberté des mouvements de capitaux, l'Allemagne aurait pu prévenir la crise des marchés financiers. La politique de l'Union s'est éloignée considérablement des droits sociaux fondamentaux inscrits dans les grandes déclarations des droits de l'homme, surtout et complètement du droit au travail énoncé à l'art. 23, al. 1, mais aussi, douloureusement, du droit de propriété mentionné à l'art. 17 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Le droit de l'homme prévu à l'art. 23, al. 3, qui exige «des conditions équitables et satisfaisantes de travail», est transgressé des millions de fois, car il y a un droit à une rémunération assurant au travailleur et à sa famille «une existence conforme à la dignité humaine». A l'heure actuelle, deux personnes, l'homme et la femme, travaillent pour mener une vie de famille plus ou moins frugale, surtout s'ils ont plusieurs enfants. Le principe de la famille considéré comme droit de l'homme est ainsi dévalorisé.

L'UE, région de capitalisme global

L'Union européenne est une région de capitalisme global: le libre-échange international dépourvu de tout aspect social est la véritable loi fondamentale de nos conditions de vie. Or la constitution économique de l'Allemagne est, compte tenu de l'importance constitutionnelle du principe social, l'économie sociale de marché. Ce ne sont pas seulement des critères d'efficacité mais également des droits fondamentaux économiques qui justifient l'économie de marché. Mais elle doit se soumettre au principe social. L'économie, surtout le capital, ne doit revendiquer qu'une fonction de service à la communauté. En s'intégrant dans l'Union européenne, l'Allemagne a abandonné cette constitution économique au profit d'une «économie de marché ouverte où la concurrence est libre» (art. 119 du TFUE). La libre concurrence n'est rien d'autre que le libéralisme sans ses aspects sociaux, qui permet l'exploitation régnant actuellement. Sans égalité des chances dans la concurrence, la guerre économique globale n'a pas de base légale.

La Charte des droits fondamentaux affaiblit la protection des droits fondamentaux

La Charte des droits fondamentaux affaiblit considérablement la protection des droits fondamentaux. Elle la transfère à la juridiction européenne dans une mesure très importante, à savoir dans toutes les causes concernant l'Union. Or celle-ci n'a pas de légitimité démocratique et elle n'est pas structurellement habilitée à assurer cette protection. Ses décisions consistent la plupart du temps en une apologie de la politique de la Commission et du Conseil. Cependant la Cour de justice impose les intérêts de l'intégration au détriment de ceux des Etats membres. Elle se considère comme le moteur de l'intégration. La doctrine qui se dégage de la Charte des droits fondamentaux subordonnera ceux-ci aux mesures de l'Union européenne – de la même manière qu'elle soumettait les droits fondamentaux à la législation sous la République de Weimar – et ne procédera donc pas de manière inverse en s'inspirant de la Loi fondamentale, qui subordonne les lois aux droits fondamentaux.

Avec le Traité de Lisbonne, l'Union européenne devient un Etat fédéral. Depuis longtemps, les missions et les compétences de l'UE vont plus loin que celles de l'Etat fédéral vis-à-vis des Länder en Allemagne. On conteste le caractère d'Etat fédéral de l'UE

«L'intégration européenne marque presque la fin de la protection des droits fondamentaux, en tout cas sur le plan économique.»

«La libre concurrence n'est rien d'autre que le libéralisme sans ses aspects sociaux, qui permet l'exploitation régnant actuellement.»

parce que, selon la Loi fondamentale allemande et les constitutions des autres pays membres, elle ne peut pas être un Etat fédéral. Cela provient à vrai dire de la notion d'Etat fédéral. L'UE devient un véritable Etat fédéral parce qu'elle repose sur un traité et non pas un faux Etat fédéral comme l'Allemagne et l'Autriche qui reposent sur des lois portant adaptation de la constitution. Un Etat fédéral qui, comme l'UE, a des missions et des compétences de souveraineté existentielle, doit disposer d'une légitimité démocratique. Or seul le peuple de l'Union dans son ensemble pourrait lui conférer cette légitimité directe.

Une constitution de dictature

En tout cas, depuis le Traité de Lisbonne, l'Etat de l'Union dispose de compétences étendues caractéristiques d'un Etat fédéral. Pour réaliser ses objectifs, il peut non seulement étendre ses pouvoirs sans collaborer avec les Parlements nationaux (art. 352 du TFUE) et lever des impôts européens (art. 311 du TFUE), mais, avec l'art. 48-6 du TUE («procédures de révision simplifiées»), le Conseil européen s'arroge le droit d'adopter des décisions «modifiant tout ou partie des dispositions» du Traité sur la fonctionnement de l'Union européenne (à l'exception de la politique étrangère et de sécurité). Les Parlements nationaux ne doivent donner leur accord que lorsque leur constitution le prévoit. Tel n'est pas le cas en Allemagne ni en Autriche. Le *Bundestag* et le *Bundesrat* allemands comme le *Nationalrat* autrichien, ne peuvent que faire connaître leur avis, lequel peut et devrait être pris en considération mais ne l'est généralement pas. La possibilité de recourir à ces «procédures simplifiées» est le propre d'une constitution de dictature.

«Sans la liberté des mouvements de capitaux, l'Allemagne aurait pu prévenir la crise des marchés financiers. La politique de l'Union s'est éloignée considérablement des droits sociaux fondamentaux inscrits dans les grandes déclarations des droits de l'homme. [...]»

Or la constitution économique de l'Allemagne est, compte tenu de l'importance constitutionnelle du principe social, l'économie sociale de marché. Ce ne sont pas seulement des critères d'efficacité mais également des droits fondamentaux économiques qui justifient l'économie de marché. Mais elle doit se soumettre au principe social. L'économie, surtout le capital, ne doit revendiquer qu'une fonction de service à la communauté.»

On s'arme en vue de guerres d'agression

Le Traité de Lisbonne contraint les Etats membres de l'UE non seulement à «améliorer progressivement leurs capacités militaires» (art. 42-3, al. 2, du TUE) mais leur accorde, à l'art. 43-1, le *ius ad bellum*, droit de faire la guerre, en particulier pour lutter contre le terrorisme dans le monde entier. Cela réduit la portée de l'interdiction de mener des guerres d'agression énoncée à l'art. 26-1 de la Loi fondamentale allemande. A cela correspond le fait qu'en cas de guerre ou de menace de guerre, la peine de mort peut, contrairement au droit fondamental à la vie et selon les dispositions plus précises de la Charte des droits fondamentaux, être introduite, également par des décisions du Conseil sur la mise en œuvre des missions (art. 43-2 du TUE).

La Constitution de l'Union européenne doit être réécrite, mais tout différemment, de manière que nous puissions vivre dans une Europe européenne, une Europe des libertés et du droit, des démocraties et des Etats sociaux, dans des républiques et non dans une dictature des industries et des banques et de leurs bureaucraties soumises à un puissant lobbying. L'Europe unie ne peut être légitimement qu'une république des républiques, une «fédération d'Etats libres» comme l'a esquissée Kant dans son texte précurseur intitulé «Vers la paix perpétuelle». •

(Traduction *Horizons et débats*)

République démocratique du Congo: Association Isôko-Kivu

La balkanisation du Kivu avance! SOS de Rutshuru, Masisi et Kalehe

par Stanislas Bucyalimwe Mararo

La guerre internationale qui sévit sur l'axe qui relie les deux provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu (partie Est de la République démocratique du Congo) depuis mars 1993 et l'ampleur du drame de ces derniers mois démontrent la précarité de la situation locale: uniquement au Nord-Kivu se trouvent environ deux millions de déplacés internes dont trois quarts sont concentrés sur cet axe. Le nombre des morts est inconnu. La récente découverte de fosses communes est en soi révélatrice de ce qui se passe en dehors des caméras et des médias occidentaux. Et beaucoup d'acteurs qui sont au courant de ce qui se passe dans la région préfèrent respecter le mot d'ordre des puissants de ce monde, c'est-à-dire confirmer que tout est au mieux, ou, à défaut, se taire.

La destruction des populations et des infrastructures (scolaires, sanitaires, socio-culturelles et économiques) est systématique. Après l'élimination physique de beaucoup d'intellectuels et de chefs des grandes fa-

milles (certaines familles ont même été décimées entièrement), ce sont les jeunes qui sont la cible de cette politique d'annihilation. La transformation de la paroisse catholique de Jomba en siège du CNDP (Congrès national pour la défense du peuple) de Laurent Nkunda, les tueries aveugles des jeunes dans la cité de Kiwanja, l'incendie de la Paroisse catholique de Nyakariba et du Centre social de Kichanga, la désertion des écoles de l'axe Mishavu-Kibabi-Kinigi-Mbitso/Bukumbiriri sont quelques preuves de ce sombre tableau.

A la paupérisation délibérée (méthode et instrument de domination) s'ajoute l'abandon total des trois territoires par le pouvoir et la communauté internationale qui s'intéresse plus à faire asseoir un ordre politique et démographique nouveau. C'est ce qui explique l'actuelle gestion militaire ougando-rwandoburundaise par suppôts interposés et le dépeuplement massif suivi par la ré-occupation des espaces libérés par des étrangers qui viennent de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi.

Les enfants qui sont nés en 1993 et qui viennent d'atteindre l'âge d'adolescence n'ont vécu que dans une situation de guerre. Pire, ces adolescents et leurs cadets ne vont plus à l'école; ce qui est, selon Serge Bailly, une bombe à retardement (*Le Monde* du 24/10/08).

Témoignages

Les témoignages qui font état des conditions de vie horribles et dénoncent le génocide sont de plus en plus nombreux. En voici quelques-uns tirés au volet.

«Un vrai drame humanitaire qui s'apparente à un génocide silencieux dans l'Est de la RD Congo se déroule sous les yeux de tous. [...] Le plus regrettable, c'est que ces événements malheureux (massacres gratuits et à grande échelle des populations civiles, extermination ciblée des jeunes, viols perpétrés comme arme de guerre) ont lieu sous l'œil de ceux qui ont reçu le mandat de maintenir la paix et de protéger la population civile» (CENCO, *La RD Congo pleure ses enfants; elle est inconsolable*. Kinshasa, le 13/11/08).

«Après plus d'une décennie d'insécurité, la souffrance des enfants perdure à un niveau phénoménal» (*www.nouvelobs.com* du 4/11/08)

«Plus de 150 000 enfants ne savent plus fréquenter l'école dans le Rutshuru au Nord-Kivu à cause de la rébellion du CNDP» (*Le Potentiel*, Kinshasa, le 20/11/08).

«Les ONG se disent préoccupées par la malnutrition des enfants et par les maladies infectieuses. Par exemple, un enfant se sert

Actions concrètes à mener

A court et à moyen terme, l'Association Isôko-Kivu (AIK) et ses partenaires à la base de nos populations poursuivent et proposent, entre autres, les projets que voilà:

Revalorisation de l'école par l'aide à la scolarisation des enfants, l'encadrement de leurs enseignants, et l'octroi des supports didactiques ainsi que la réhabilitation des infrastructures scolaires et l'achat des équipements, la création et la gestion des établissements d'enseignement supérieur et universitaire dans ce coin qui est resté longtemps un trou noir par rapport aux diocèse et archidiocèse voisins de Lubero-Beni (au nord) et de Bukavu (au sud). La première phase consiste à concentrer les efforts sur quelques projets-pilotes.

Projet Rumangabo

Il s'agit de la création d'un Institut supérieur de gestion des aires protégées tropicales. Les responsables pour l'AIK sont François Habiyaemye Muhashyi, PhD, et Jean-Paul Segihobe Bigira, PhD candidat. Pour l'association GASET le responsable est Augustin Mashagiro Ngagi (tél. +243 815 188 466).

Projet Mweso

Il s'agit de la création de l'Université Nyamuragira. Les responsables pour l'AIK

sont Pater Prosper Kanyamuhanda, PhD, et John Bigirimana Mugabushaka. Pour le CADEP ont peut s'adresser à Viateur Mujogo (tél. +243 812 562 880).

Projet Mululu-Kinigi

Ecole primaire Mululu et Institut Mululu; école primaire Kinigi (protestant) et Institut Kinigi. Le responsable pour l'AIK est Juvénal Twaje et pour l'ACODES Damien Ndabahimye (tél. +243 811 512 256), Bakongomani Biruru (tél. +243 853 361 492) et Gatsimbanyi Sakabaka (tél. +243 808 416 174).

Projet Karuba-Ngungu

Ecoles primaire et secondaire (Karuba), Institut Kisimba (Ngungu). Les responsables pour l'AIK sont Jean-Baptiste Nzap-fakumusi Shamba et Oswald Hakorinama et pour l'ACODES Dieudonné Habimana (tél. +243 853 453 910), Edouard Niyonzima (tél. +243 853 273 562) et Ntawu-renganzire Bazigiye.

Les interlocuteurs de l'AIK auprès des amis de l'Allemagne et de la Suisse sont Bucyalimwe Mararo Stanislas et Pater Jean de Dieu Batenderana. Leurs coordonnées peuvent être obtenues auprès de la rédaction d'*Horizons et débats*.

Fait à Anvers, le 20 février 2009
Pour l'Association Isôko-Kivu (AIK)
Stanislas Bucyalimwe Mararo, président

Un plaidoyer pour une aide en faveur du Petit-Nord-Kivu

par Stanislas Bucyalimwe Mararo

Dans *Horizons et débats* n° 15 du 14 avril 2008, nous avons publié un SOS en provenance des territoires de Masisi, de Rutshuru et Kalehe (Nord-Kivu, Est de la République démocratique du Congo). Depuis cette date la situation s'est empirée.

Les offensives lancées contre le CNDP (Congrès national pour la défense du peuple) du général Nkunda par les FARDC (*Forces armées de la République démocratique du Congo*) ont entraîné de nouveaux dégâts humains considérables et de nouvelles vagues de déplacés internes. Les tueries de Kiwanja (Rutshuru) et les déplacements massifs qui ont suivi sur l'axe Rutshuru-Rumangabo-Rugari-Kibati-Goma en octobre et novembre 2008 constituent l'apogée de ce drame humanitaire.

Alors qu'aucune solution n'était encore apportée à ce drame, le président congolais, Joseph Kabila, et le président rwandais, Paul Kagame, ont signé un accord secret qui autorisait l'intervention des troupes rwandaises dans cette région où la guerre sévit sans interruption depuis mars 1993.

«Face à la paix dans le monde, nous avons tous les mêmes problèmes!»

Pour une nouvelle solidarité

Interview de Stanislas Bucyalimwe Mararo, président de l'Association Isôko-Kivu (AIK)

Horizons et débats: Tout d'abord – que veut dire, dans votre langue, le mot «Isôko» qui figure dans le nom de votre association?

Stanislas Bucyalimwe Mararo: Il signifie la «source». Nous avons toutes les raisons du monde à retrouver nos sources qui ont tellement souffert par la guerre. Nous avons besoin de les retrouver et d'y puiser de nouvelles forces, comme c'était le cas avant la guerre déjà. Or, notre population est essentiellement rurale, nous sommes des producteurs et disposons donc des qualités de ceux qui, partout dans le monde, cultivent la terre. Qu'on nous laisse, finalement, travailler en paix, qu'on nous permette enfin de retrouver le rythme normal de notre vie – et beaucoup de choses seront possibles. Avant la guerre, notre région, le Kivu, était le réservoir naturel de l'alimentation de toute notre immense patrie, le Congo. Nous avons même exporté des produits alimentaires.

Vos projets à court et moyen terme visent à donner les bases à vos populations pour que, dans votre champ d'action, la vie quotidienne normale puisse s'épanouir de nouveau. Face à toutes les destructions cau-

sées par la guerre, vous mettez beaucoup de poids sur les écoles, la formation. Vous voulez contribuer à ce que la scolarité soit pratiquée de nouveau, sur tous les niveaux. Pourquoi le domaine de la scolarité vous préoccupe-t-il tant?

A court terme, il est évident que l'aide dans les domaines élémentaires de la survie s'impose: la reconstruction des bâtiments détruits, des champs, des rues, l'aide aux infrastructures sanitaires, au bon fonctionnement de la vie quotidienne. C'est un de nos projets centraux de sensibiliser le public à connaître les vraies dimensions des destructions afin que tous ceux qui sont prêts à nous aider puissent se faire une idée juste de ce dont nous avons besoin. Nous sommes en étroit contact avec nos populations, nous les connaissons, nous connaissons leurs besoins. Mais nous voilà face à la situation où on tente de décapiter notre peuple en tuant ses élites. A moyen terme, il est indispensable que nos enfants puissent de nouveau aller à l'école. Nous ne pouvons attendre, nous sommes obligés d'agir. Imaginez: Chez nous, un adolescent de seize ans n'a encore rien vu d'autre, pendant toute sa vie, que la guerre. D'autres en-

d'un sac en plastique pour collecter l'eau d'un torrent de boue et la boire. Plus loin, d'autres enfants jouent dans l'eau saumâtre» (Les ONG soucieuses des enfants séparés de leurs parents, *Associated Press* du 19/2/09).

«Un véritable génocide des Hutus congolais est en train d'être perpétrés au Nord-Kivu par Paul Kagame avec l'entremise de l'ex-général félon et paranoïaque Laurent Nkunda. Actuellement, il y a plus de 600 000 personnes déplacées à l'intérieur de cette province, principalement les Hutus congolais qui sont présentement exposés à la maladie, à la famine et aux intempéries avec le retour de la saison de pluie. Nkundabatware et ses soldats de l'Armée patriotique rwandaise (APR) sont en train de perpétrer un véritable génocide des Hutus congolais. Les charniers récemment découverts à Rubare à environ 40 km de Goma, ne représentent que le som-

met de l'iceberg des massacres que Paul Kagame est en train de commanditer au Kivu. C'est une politique planifiée de nettoyage ethnique, à fins d'occupation territoriale et d'exploitation des richesses de la RDC.» (*Dorcas Lokendo*, cité dans *Congo-Actualités* n° 72 du 1/10/07).

«Le crime est banalisé au Nord-Kivu» (*Pole Institute*, Goma, 21/1/09).

«L'inversion des priorités de la République: Les Congolais du Kivu, qui s'attendaient à voir tous les déplacés et réfugiés congolais retourner dans leurs milieux d'origine se voient plutôt imposer une nouvelle guerre entre étrangers sur notre sol, synonyme de nouvelles atrocités, de nouveaux génocides, de la poursuite de l'extermination des populations locales en vue du dépeuplement systématique» (Déclaration des Communautés du Nord-Kivu, Kinshasa, le 20/1/09).

Face aux dimensions de la catastrophe, les tâches semblent immenses. Comment réaliser vos projets?

Nous voulons, avant tout, aider la population rurale. Il s'agit là de la partie de la population qui a souffert le plus, pendant la guerre et avant déjà. Nous devons les encourager à entamer la reconstruction. C'est là le but de nos projets à l'immédiat. Naturellement, cela dépend aussi des fonds qui sont à disposition. Mais c'est nous qui devons faire le premier pas, et les hommes et les femmes sont résolus à le faire, avec ce dont nous disposons. Il s'agit là surtout de notre courage, de notre énergie, de nos capacités inventives. Puisque nous sommes en contact très étroit avec nos populations, nous sommes capables de réaliser des projets qui répondent à leurs vrais besoins.

Quel genre d'aide attendez-vous de nous Occidentaux?

Nous sommes assez réalistes pour savoir qu'il n'y a qu'une sorte d'aide durable: celle qui encourage à nous aider nous-mêmes. Mais là, il importe que les hommes et les femmes de bonne volonté dans le monde entier sachent que chacun et chacune compte. Si l'intérêt existe vraiment de connaître notre situation, la volonté augmentera de chercher de bonnes solutions, ensemble avec nous. C'est ainsi que davantage de solidarité se crée, et ainsi beaucoup de choses se réaliseront. Il y a nombreuses possibilités de contact direct, de collaboration directe, tout cela peut évoluer, peut prendre des dimensions plus larges. C'est ainsi que je conçois cette nouvelle solidarité qui est en train de se développer. Elle se réalise moins entre gouvernements, entre organisations humanitaires, mais plutôt entre individus, entre classes d'élèves, entre groupes d'étudiants, entre sociétés civiles. Face à la paix durable dans le monde, nous avons tous les mêmes problèmes!

(Propos recueillis par Peter Küpfer)

Alemania – punta de lanza de la alianza EE.UU. y GB contra Suiza

thk. Los ataques de Alemania contra Suiza han dominado los medios en las últimas semanas. Las inculpaciones se repiten como letradas, como es común en las campañas periodísticas. Al observar esto, se llega a la conclusión de que no se trata de un par de euros miserables que aparentemente fueron transferidos a Suiza sin conocimiento del fisco alemán, sino que por detrás hay un plan mucho más grande. El hecho de que Suiza, en la cumbre G20, fue puesta en la lista gris de OEDC – según dijeron, para probar su credibilidad; que al mismo tiempo, verdaderos oasis fiscales como Macao y Hongkong se dejaron de lado, porque China, de lo contrario, impediría que se dieran a conocer las listas; y que a su vez las islas del Canal como Isle of Man, Guernsey y Jersey figuran en la «lista blanca», entonces surge la pregunta sobre los estándares que rigen para esas listas dudosas.

La decisión de la G20 fue por iniciativa de EE.UU. y Gran Bretaña, que quieren proteger sus propios oasis y centros financieros frente a la competencia. La punta de lanza verbal contra Suiza es Alemania. Si bien por la parte alemana se apeló a una moderación en el diálogo político, los socialdemócratas, sobre todo, siguen en la misma posición de Peer Steinbrück, con respecto a las leyes fiscales de Suiza.

Todavía no ha llegado una debida disculpa

El diálogo entre la directora del Departamento para cuestiones exteriores (EDA), la consejera federal *Micheline Calmy-Rey*, y su colega alemán y compañero de partido *Frank-Walter Steinmeier*, así como la conferencia de prensa a continuación, mostraron que Alemania parece moderar su tono; sin embargo, de su parte, no hubo una disculpa por los ataques del Ministro de economía Steinbrück – necesaria desde hace tiempo – a pesar de que Calmy-Rey varias veces expresó claramente que no se puede tratar de ese modo a un vecino pacífico.

El «Neue Zürcher Zeitung» del 2 de abril, comenta también el éxito dudoso de ese encuentro – que no dependió del comportamiento de la consejera – de la manera siguiente: «Si se considera el casi demostrativo laconismo de Calmy-Rey como valor nominal, se llega también a la conclusión de que Steinmeier, detrás de las bambalinas, tampoco demostró tener mucha comprensión o simpatía por el punto de vista del gobierno suizo.»

Empresas suizas invierten más de 50 mil millones de francos suizos en Alemania

El ministro no está obligado a ello, pero un mínimo de buenas maneras es la base indispensable para el diálogo entre dos estados. Además, debe tomar en cuenta lo que la consejera federal Calmy-Rey en diversos centros oficiales dejó dicho: «que cada día más de 44000 trabajadores fronterizos vienen de Alemania para trabajar en Suiza» ... «que más de 230000 alemanes viven en Suiza y se ganan la vida aquí» ... «que Suiza, en 2008, como fue acordado en el contrato sobre tributación de intereses con la UE, ha reembolsado 130 millones de francos de impuestos a Alemania» ... «que Alemania regularmente

logra con Suiza un balance comercial con ganancias» ... «que empresas suizas invierten anualmente más de 50 mil millones de francos y aseguran allí 260000 puestos de trabajo.» (entrevista con *Micheline Calmy-Rey* en *Spiegel online*)

Esas informaciones le son conocidas a Frank-Walter Steinmeier y naturalmente a su compañero de partido Peer Steinbrück. Si no están aún dispuestos a demostrar comprensión por la posición suiza, es de suponer que el encargo de EE.UU. y de GB todavía sigue vigente.

Hasta ahora una sola demanda de Alemania

Las implicaciones suenan aún más absurdas cuando se sabe – y es de suponer que los políticos también lo saben, de lo contrario no podrían ocupar sus puestos – qué acuerdos financieros ha convenido Suiza. La consejera Calmy-Rey los aclara:

«En los últimos años, Suiza ha intensificado su colaboración en la lucha contra la defraudación de impuestos. Tenemos, por ejemplo, un acuerdo de doble contribución de impuestos con Alemania, revisado en 2004, y desde entonces con un aumento considerable de ayuda oficial. Hasta ahora llegó una vez sola una demanda desde Berlín. Hace cinco años, firmamos un acuerdo sobre fraude con la UE, por el cual, en caso de fraude con el impuesto de plusvalía, se levanta el secreto bancario. Pero ese acuerdo aún no ha sido ratificado por todos los miembros de la UE, y por lo tanto no ha entrado en vigor.»

En círculos informados, se sabe que Suiza tiene una de las leyes más severas con respecto al blanqueo de dinero. El reproche que Suiza se enriquece con el dinero de los dictadores, es absurdo; es una imputación mal intencionada y analizándola objetivamente no puede sostenerse. Una vez más la consejera:

«Suiza también es ejemplar en la lucha contra el blanqueo de dinero y la devolución de dineros de potentados extranjeros. ¿Cuál país ha transferido, por ejemplo, 500 millones de dólares a Nigeria? Nosotros devolvimos los llamados millones Abacha. Otros no lo hicieron, siendo que es sabido que por lo menos sumas similares están depositadas.»

La protección de la esfera privada está arraigada en Suiza

Si bien Suiza no es miembro de la UE, y por lo tanto de ninguna manera está obligada a seguir sus normas, tiene un acuerdo con la UE sobre tributación de intereses – un acuerdo sobre fraude; Suiza además ha aceptado los acuerdos de Schengen y el acuerdo de doble contribución en relaciones bilaterales con los estados miembros de la UE. Si Suiza no fuera un contratante confiable, no hubiera firmado esos acuerdos, ya que aquí se trata del ámbito sensible de la lucha conjunta contra el delito.

También frente a OEDC Suiza dejó claro que acepta los standars. La consejera dice al respecto: «El gobierno suizo ha decidido de aceptar el artículo sobre ayuda oficial en el acuerdo modelo de OEDC. De esa manera cumplimos totalmente con los estándares internacionales relevantes y vamos a desempeñar esas obligaciones. Nosotros cumplimos

mos con lo prometido. Las inculpaciones que oímos por parte de Alemania, no tienen nada que ver con falta de confianza.»

¿Por qué entonces esos fuertes ataques en contra de Suiza?

El argumento que se esgrime repetidamente de que el sistema fiscal de Suiza y el secreto bancario, que están estrechamente unidos, se han establecido con la intención de atraer dinero de inversores extranjeros es insostenible; es el resultado de la campaña actual y denota ignorancia de la historia suiza y del estado de derecho suizo. Calmy-Rey ha aclarado siempre este punto: «La protección de la esfera privada está profundamente arraigada en Suiza. Pero también tenemos una filosofía fiscal distinta. En Suiza no existe el descuento directo del salario, los contribuyentes hacen su propia declaración de impuestos. Si alguien se olvida de algo, tampoco es un caso para un juez penal. Va a ser sancionado pero por ello no tiene que ir en prisión. Esta es la diferencia entre engaño y estafa fiscal.»

Entre el estado alemán de control y el de democracia directa en Suiza hay mundos de distancia. La relación entre los ciudadanos y las instituciones estatales está caracterizado por una gran confianza. Esto es algo totalmente extraño en la política alemana. En lugar de apalearse a Suiza con el mazo de la ignorancia, sería conveniente para los políticos alemanes entender mejor ese clima especial de Suiza. En lugar de eso siguen siendo los peones de la política norteamericana y británica.

El comportamiento de Alemania frente a Suiza y la campaña masiva que realiza en contra de ese país, es un ejemplo de una nueva forma de hacer la guerra. *Franz Müntefering* lo dijo claramente: «Antes, en esos casos se mandaban soldados, hoy ya no es posible.» Lo que no quiere decir que se res-

Votations fédérales du 17 mai 2009

Non au passeport et à la carte d'identité à puce

Passeport et carte d'identité munis d'une puce électronique? Enregistrement de la photo et des empreintes digitales dans une banque de données centrale? Plus de demande de passeport dans la commune? La Fondation pour la protection des consommateurs (SKS) rejette tout cela. Elle recommande donc un NON aux citoyennes et aux citoyens lors de la votation sur les passeports biométriques le 17 mai.

Après le NON, la SKS revendique du Conseil fédéral une réglementation pour le bien des consommateurs, pour l'augmentation des possibilités de voyager sans banque de données centrale et avec une liberté de choix – comme dans nos pays voisins.

Est-ce que le passeport suisse et la carte d'identité devront être munis d'une puce sur laquelle des données personnelles sont enregistrées? C'est sur ce sujet que la population suisse votera le 17 mai. Celui qui veut, peut demander un tel passeport déjà depuis 2006. Il contient sur une puce la photographie digitale et les empreintes digitales qui sont lues par exemple lors du contrôle de passeports à l'aéroport. Ces données sont aussi enregistrées dans la banque de données centrale de la Confédération.

Ce sont surtout les USA qui demandent un passeport biométrique pour une entrée sans visa. La SKS estime que l'adaptation aux nouvelles technologies et au système international de voyages est importante. «Le visa supprimé pour le peu de voyageurs aux USA ne doit cependant pas entraîner les restrictions pour tous les consommateurs», remarque *Sara Stalder*, directrice de la SKS. La SKS recommande donc aux citoyennes et citoyens de voter NON. La SKS critique:

- Le nouveau passeport ne peut plus être demandé à la commune, mais doit être commandé dans des centres de recensement dont le nombre n'est pourtant pas encore défini. Dans le canton de Berne il y aura probablement sept centres. Pour les personnes âgées et handicapées les chemins d'accès seront longs et compliqués.

peten las leyes y el estado de derecho de otros países. Seguro que no. Pero los métodos para imponer la voluntad a un país pequeño han cambiado. *Micheline Calmy-Rey* ha tomado una posición clara frente a la política alemana y ha demostrado dignidad. Si los gobiernos, como lo demostraron hacia afuera en la cumbre G20, quieren superar conjuntamente la crisis económica por caminos realmente nuevos y más justos para la humanidad, tendrían que haber llegado a otros resultados que el fortalecer el FMI y anunciar que la impresora de billetes seguirá funcionando. Aquí surge la pregunta: ¿Cómo se va a superar la crisis financiera global con papel impreso? El sistema neoliberal de las naciones industriales en alto grado perjudicadas, no va a variar por medio de esas medidas, pero ayudará a cementar el rol dominante de los grandes institutos financieros. Países como Austria, Luxemburgo o Suiza, que a raíz de su sistema financiero tienen una cierta independencia, deben ser obligados a cambiar de rumbo por medio de listas arbitrarias y (por ahora), con ataques verbales.

La UE aspira por todos los medios al tráfico libre del capital exigido por EE.UU. y GB, es decir dejar circular libremente el dinero por todo el globo. Ahora existe esa libertad, y a su lado están los reponsables amenazantes, porque esa libertad no sólo beneficia a los grandes institutos financieros, sino que otros también pueden servirse de ella. Por eso, todos los estados deben ser obligados a renunciar a la soberanía sobre su sistema financiero y fiscal.

El deber de los países industriales ricos tendría que ser cortar el mal por sus raíces, y regular nuevamente los flujos financieros, de manera tal, que beneficie a los pueblos y pueda transformarse en un comercio mundial más justo y más socia, para el bien de toda la humanidad. •

EE.UU. y Gran Bretaña son los que deberían encabezar la lista negra

thk. El profesor australiano y experto en impuestos, *Jason Sharman*, con 20000 dólares y una conexión de internet, hizo una prueba durante dos años para constatar en qué medida es fácil o difícil crear empresas virtuales o abrir cuentas secretas. Los resultados de ese estudio son impresionantes. No es Suiza – difamada por EE.UU. y GB como el oasis fiscal – sino diversos estados en EE.UU. los que están dispuestos a ofrecer sus servicios.

Sharman se conectó con 54 Corporate Service Providers (CSP) en 22 países. 45 estaban dispuestos a fundar una empresa virtual, de las cuales 17 sólo exigían una tarjeta de crédito y una dirección postal. Sólo 4 de esas empresas están en los llamados oasis fiscales, las 13 restantes en países OEDC – justamente los iniciadores de las listas negras. En Inglaterra son siete empresas, cuatro en EE.UU., una en España y

una en Canadá. Suiza no pudo incluirse en el estudio porque le exigió a Sharman una exacta identificación.

El abrir cuentas anónimas fue mucho más difícil y sólo en 5 casos fue exitosa: una en Nevada y en Wyoming, es decir nuevamente en EE.UU., y dos en Inglaterra, de las cuales una en Liechtenstein y otra en Somalia.

Cinco casos parecen pocos, pero para cada uno de ellos no fueron necesarios grandes esfuerzos. Sharman es de la opinión que, quien realmente se esfuerce o tenga verdaderas intenciones criminales, tendría más éxito.

Según el «Economist», para extranjeros que quieran depositar dinero EE.UU. es especialmente interesante, porque el estado no grava con impuestos a los intereses.

Fuente: www.tagesanzeiger.ch del 1/4/09

Source: www.konsumentenschutz.ch du 26/3/09

Mainmise sur l'école

Restructuration de notre système scolaire selon l'idéologie néolibérale

par Alfred Burger*

Ces derniers mois, il s'est avéré que des milieux financiers influents qui opèrent dans le monde entier ne se gênent pas de faire des profits avec les besoins fondamentaux des hommes et de ruiner des économies nationales entières afin de satisfaire leur cupidité et leur soif de pouvoir. Face à cette situation, il faudrait reconsidérer sous tous leurs aspects différents phénomènes économiques et sociaux des dernières années qui ont provoqué un malaise chez un grand nombre de personnes. La transparence de l'analyse permet une réflexion claire, indique des perspectives d'action et rend la résistance possible. A titre d'exemple, nous allons examiner de près les changements dans le domaine de l'école.

«Les objectifs de l'Etat sont mieux remplis par un marché éducatif compétitif que par un monopole d'Etat. [...] Comme dans les autres domaines économiques, ce marché libre et compétitif augmentera la qualité et réduira les coûts.»¹

Cette citation de Milton Friedman, l'un des représentants les plus connus du néolibéralisme, qui est devenu aujourd'hui sous une forme ou une autre le fondement de l'ordre économique dans la plupart des pays industriels, montre où l'école devrait aller. Pour Friedman un système scolaire privé compétitif améliorera la qualité de l'école et permettra une réduction des coûts. Pour augmenter l'efficacité, il veut soumettre l'école au même mécanisme de pilotage que celui auquel il a soumis l'économie. Il plaide pour la privatisation des écoles publiques afin que l'Etat n'en soit plus responsable et qu'elles deviennent autonomes. Les prestations de services en matière d'éducation sont offertes par des entreprises axées sur le profit. Aux USA, aujourd'hui déjà, des centaines de milliers d'enfants vont dans des écoles dirigées par des entreprises, comme Edison. Il ne reste à l'Etat que la mission de garantir des normes minimales.

Education et autorités responsables privées

Friedman propose des «chèques-éducation» qui permettent aux parents de choisir les écoles qu'ils considèrent comme les meilleures pour leur enfant. Cela stimulera la concurrence entre les écoles et leur qualité s'améliorera. Les écoles existantes et d'autres institutions publiques pourront être vendues à des entreprises. C'est aujourd'hui une réalité non seulement aux USA et dans d'autres pays anglo-saxons mais aussi en Allemagne où des administrations entières ainsi que des établissements scolaires sont vendus à des entreprises privées. Des spécialistes demandent une réforme radicale du système éducatif impliquant une plus grande autonomie des écoles. «Les écoles doivent certes être financées par l'Etat mais dirigées par des institutions privées.»²

Pourtant cela concerne-t-il notre système scolaire suisse? Certainement, même si pendant longtemps on ne s'est pas rendu compte de cette tendance.

La pensée néolibérale imprègne tous les domaines de la société

Depuis plus de vingt ans déjà, le paysage scolaire suisse se modifie. Une raison essentielle à ce changement, malheureusement ignorée pendant longtemps dans notre pays, est la théorie néolibérale de l'École de Chicago de Milton Friedman. Dans le monde entier, même si les procédures varient, les gens doivent s'adapter à la pensée néolibérale. Des principes économiques constituent le fondement de tous les domaines de la société, non seulement ceux de l'économie de marché, mais aussi ceux qui étaient jusqu'à présent organisés et réglés par les Etats et les collectivités comme le système scolaire et les transports, la gestion de l'eau et de l'électricité. Les partisans de l'École de Chicago, déjà du temps de la dictature de Pinochet au Chili et dans d'autres pays d'Amérique du Sud, ont



«Il n'existe pas une seule expérience scientifique prouvant les avantages des méthodes individualisées. Au contraire: les résultats des élèves moyens et faibles sont moins bons avec ces méthodes.» (photo caro)

fait des expériences pour savoir à quoi ressemblerait une pénétration de la pensée néolibérale dans tous les domaines de la société. Avec des conséquences catastrophiques pour la population, notons-le. La pauvreté et une bipartition croissante de la société en ont été les conséquences.

Dans notre pays également, la dérégulation, la libéralisation et les privatisations ont déjà bien progressé. Songeons seulement aux télécommunications, à la gestion de l'électricité et au système de santé. D'autres étapes sont prévues. L'économisation ne recule pas devant l'éducation et avance à grands pas. La raison des changements dans le domaine de l'école ne saute pas aux yeux des citoyennes et des citoyens.

Insuccès des nouvelles méthodes

Cela a commencé dans les années 1980-90 avec des attaques contre l'école qui était, disait-on, figée dans des structures sclérosées et dans une pédagogie caractérisée par un enseignement magistral et identique pour tous les élèves comme autrefois. Bien que jusque dans les années 1990, l'OCDE ait toujours attribué une bonne note à l'école suisse parce qu'elle était enracinée démocratiquement, qu'elle donnait une chance à tous les enfants et que la plupart d'entre eux atteignaient un bon niveau, on voulait la réformer radicalement. Tout d'abord, on a remis en question les méthodes d'enseignement et on les a modifiées. Les enseignants devaient abandonner l'enseignement différencié, qui avait fait ses preuves, et commencer de l'«individualiser» (programmes de travail hebdomadaires, travail individuel, ateliers, etc.). Pourtant, il n'existe pas une seule expérience scientifique prouvant les avantages des méthodes individualisées. Au contraire: les résultats des élèves moyens et faibles sont moins bons avec ces méthodes.³

Démantèlement des structures démocratiques

C'est pourquoi de nombreux enseignants, dans notre pays, n'ont pas voulu modifier leur pédagogie éprouvée. Alors, les structures ont été modifiées et «adaptées aux besoins actuels». Ce qui avait été constitué de manière démocratique a été démantelé et supprimé, comme les commissions scolaires de districts dans le canton de Zurich ou l'inspection dans le canton d'Argovie. L'inspection scolaire a été réorganisée hiérarchiquement. Dans tout le pays, les lois scolaires relatives

à l'école primaire ont été révisées si bien que les changements planifiés ne pouvaient plus être annulés par les citoyens. La population a maintenant perdu son influence directe sur ses écoles.

Les changements imposés d'en haut ont conduit, en plus de l'évolution démographique, à une hétérogénéité croissante dans les classes qui a rendu l'individualisation presque inévitable: chaque enfant travaille à son rythme et de plus en plus comme il l'entend. Maintenant, dans les instituts de formation des enseignants, on enseigne presque uniquement les méthodes individualisées. Finalement, nous vivons avec HarmoS une poussée vers la centralisation du système scolaire en Suisse et une limitation progressive de la souveraineté cantonale sur l'école.

Un examen de quelques aspects des réformes scolaires en cours nous révélera leurs rapports avec l'idéologie néolibérale.

Ouverture au marché

Mentionnons ici la création d'unités scolaires autonomes. Cette stratégie vient des USA et de la pensée néolibérale de Milton Friedman. Avec l'autonomisation ou ce qu'on appelle la «réforme scolaire axée sur l'efficacité», les écoles doivent être libérées de la dépendance étatique et l'économie ainsi que l'industrie éducative reprennent les missions de l'Etat.⁴ L'école a des compétences élargies, elle s'organise dans un cadre déterminé par l'Etat. Elle reçoit un budget global et doit orienter ses activités en conséquence. Ainsi les écoles correspondent aux entreprises privées. Elles doivent être, comme toutes les autres entreprises, libérées au maximum des régulations et des lois.

Des exigences minimales suffisent

L'Etat se contente de fixer un cadre et des règles du jeu. Friedman estime que l'Etat devrait se limiter à fixer des exigences minimales tout comme il contrôle dans les restaurants des normes minimales en matière d'hygiène.⁵ C'est pourquoi chez nous, les écoles ne sont plus jugées que dans leur ensemble et on ne s'intéresse pas au travail des enseignants. Seule compte l'efficacité des différentes «entreprises scolaires» dans leur ensemble. En font partie un propre logo, une image de marque et des enseignants qui travaillent tous dans le même esprit.

Les écoles privées du canton de Zurich ne sont plus contrôlées comme avant par des représentants du peuple élus qui vérifiaient si

elles offraient un enseignement correspondant à celui des écoles publiques. Tous les deux ans, un fonctionnaire du Département de l'instruction publique contrôle si certaines normes concernant la formation des enseignants, les locaux, l'utilisation de la langue d'enseignement, etc. sont respectées. La qualité de l'enseignement et la manière de travailler n'intéresse plus: dans ce domaine, c'est le «marché qui décide», comme on dit.

Des classements du produit «école»

Dans les écoles autonomes, le pilotage de l'Etat n'a plus lieu au niveau administratif mais sous la forme de mesures comme le développement de l'organisation scolaire et la supervision qui doivent aider à amener les écoles à un niveau semblable pour qu'on puisse les comparer. Pour cela, le contrôle de la qualité est nécessaire, c'est-à-dire le contrôle des résultats scolaires au moyen de tests standardisés. C'est pourquoi on ne pondère plus les différences régionales. Dans les écoles qui ont une proportion élevée d'élèves de langue étrangère, on doit créer des instruments compensatoires (par ex. plus d'argent pour les cours d'appoint) ou établir un indice social afin que les comparaisons soient possibles. Les écoles doivent être comparables afin que les clients – parents et enfants – puissent avoir le choix. La possibilité de comparer les écoles permet de les classer, ce qui motive chacune d'entre elles à s'améliorer. Tout comme les parents peuvent faire leur choix en fonction de la qualité et des prix de différents produits ou entreprises, ils pourront aussi choisir pour leurs enfants la meilleure école. C'est déjà une pratique courante dans les pays anglo-saxons.

Cela va arriver chez nous également: un point essentiel d'«HarmoS» est l'introduction de tests standardisés pour toute la Suisse afin d'effectuer des comparaisons. Les tests de langue seront conformes aux consignes européennes (*portfolio européen des langues*).

Management et orientation client

Quand on parle des écoles de l'avenir on évoque expressément l'«orientation client». Ce n'est pas un hasard si une conseillère d'Etat zurichoise a regretté qu'il soit encore un peu trop tôt pour engager des directeurs d'école ayant suivi une formation de manager à l'université.

* Alfred Burger, spécialiste des sciences de l'éducation, dirige une école privée à Zurich.

«Mainmise sur l'école»

suite de la page 7

Il faut aussi rappeler que l'ancien conseiller d'Etat *Buschor* avait été professeur d'économie. Il avait prévu que dans le système scolaire zurichois, il fallait tout changer. Il a étudié à Saint-Gall et aux USA; il s'est toujours référé au modèle anglo-saxon et a joué un rôle décisif dans la réforme du système de santé zurichois et ensuite dans celle du système scolaire dans l'esprit des principes néo-libéraux, avec son ami *Rolf Dubs*, également professeur d'économie de Saint-Gall, qui s'est toujours engagé en faveur d'une école primaire autonome. Pourtant, il a écrit que l'autonomisation n'apportait pas d'avantages pédagogiques et que ses effets positifs sur la qualité de l'enseignement n'étaient pas scientifiquement prouvés.⁶ D'autres recherches de l'université de Saint-Gall montrent que les réformes de structures introduites maintenant chez nous ont conduit à une école à deux vitesses en Nouvelle-Zélande.⁷ Tout cela prouve que dans ces transformations il s'agit de structures économiques et non pas de pédagogie et d'enfants. Cette façon d'agir des partisans des réformes trahit l'hypocrisie et la malhonnêteté avec lesquelles ils font passer les réformes de façon sournoise, sans débat, sans consulter le peuple, en utilisant une «tactique de guérilla».⁸ Avec de beaux concepts comme autonomie, individualisation, apprentissage autonome, égalité des chances, etc. ils suscitent l'intérêt du citoyen pour quelque chose qui ne résisterait pas à un examen scientifique.

Garantir un minimum d'éducation

D'après Milton Friedman, l'Etat doit, pour les gens qui n'arrivent pas à soutenir la concurrence économique, satisfaire au moins certains besoins élémentaires, sans plus. C'est pourquoi un certain taux de chômage naturel existera toujours. Dans cette optique, l'école doit garantir une formation de base; c'est devenu le credo de tous les politiciens responsables de l'éducation. Ce qui est au-delà est l'affaire de l'élève et dépend de son libre choix. La formation d'appoint doit donc être autofinancée. Il n'y a plus de bourses d'étude de l'Etat comme avant. Comme dans l'économie, chacun est libre d'atteindre, dans un contexte concurrentiel, les objectifs dont il est capable. L'économie libérale a érigé en principe la liberté de décision de l'individu sans intervention de l'Etat. La réalisation de soi passe pour le meilleur moyen de satisfaire les besoins et d'être libre.

Chacun est son propre entrepreneur

Comme toutes les autres personnes, les élèves sont seuls responsables de leurs actes. Dès le

départ, ils doivent apprendre de leur propre initiative et sous leur propre responsabilité. En conséquence, c'est l'apprentissage autoguidé, individualisé qui occupe la première place dans l'école actuelle. Le message néolibéral du constructivisme est que chacun doit devenir un système qui se crée lui-même, qu'il doit être l'unique artisan de la réussite de ses apprentissages. Dans la théorie constructiviste il n'y a pas, en gros, de réalité objective; chacun construit sa réalité lui-même, celle qui lui convient. Mais l'autoguidage dans l'apprentissage ne veut rien dire d'autre qu'un comportement adapté à la fonction. A la fin, chacun devient son propre «petit entrepreneur», responsable de son succès ou de son échec.⁹

L'individualisation, notion trompeuse

Individualisation ne veut pas dire ce que le terme laisse supposer, c'est-à-dire que l'enseignant doit encourager les enfants de façon individuelle. Il s'agit en premier lieu d'un changement de rôle de l'enseignant. Toujours selon le credo de Milton Friedman, l'école et les enseignants ne sont pas directement responsables du succès des apprentissages des élèves. C'est comme dans l'entreprise: elle ne connaît qu'une responsabilité, celle de l'augmentation des profits. Toute autre responsabilité est entre les mains des salariés. Les problèmes éthiques qui en résultent sont laissés à l'individu.¹⁰

L'enseignant coach

Egalement selon les principes de l'économie de marché, apprendre ou non relève de la responsabilité des enfants. Evidemment, seuls en sont capables les enfants qui ont acquis à la maison l'aptitude à apprendre de manière responsable et organisée. Le nouveau rôle de l'enseignant n'est plus de conduire les enfants vers un objectif commun; c'est un coach, un animateur, un accompagnateur dans l'apprentissage et il prépare le matériel d'apprentissage. Il doit se tenir en dehors du processus éducatif, car cela pourrait restreindre l'autodétermination des enfants.

Mais les formes d'apprentissage autoguidé sont socialement sélectives, comme l'a constaté *Henning Günther*. Elles privilégient les enfants qui ont déjà appris à travailler de manière disciplinée et structurée. «Derrière la rhétorique néolibérale de l'auto-développement se profile une dichotomie sociale de plus en plus impitoyable.»¹¹

Les compétences en lieu et place de l'éducation

Comme c'est l'habitude actuellement dans l'économie, chaque personne en formation doit tenir un portfolio dans lequel est énuméré ce qu'elle a appris au cours de sa sco-

larité, dès le début. C'est là qu'on voit qu'il ne s'agit plus du tout d'éducation, comme on l'entendait avant; on ne demande plus que des aptitudes, appelés «compétences» qui doivent prouver qu'un élève peut attester de suffisamment de modules pour exister dans le monde économique. La notion de compétence utilisée actuellement se comprend finalement comme une auto-adaptation permanente aux exigences du marché.¹² Avec la notion de «compétences», on prétend atteindre une objectivité et une neutralité de valeurs. En réalité, ces compétences sont fixées en tant que normes par l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique), organisme économique et correspondent à l'idée de ce qui, «dans les sociétés modernes, est nécessaire à une vie satisfaisante, du point de vue personnel et économique, ainsi qu'à une participation active à la vie en société».¹³ Les Européens doivent se laisser prescrire par quelques acteurs de l'OCDE ce qu'il faut enseigner à leurs enfants dans les écoles. La même instance contrôle cela avec les tests PISA.

Mettre la privatisation sur les rails

Tout se tient: *HarmoS* n'est rien d'autre que la mise sur pied en Suisse d'un système scolaire unifié, conforme à l'OCDE, dans un paysage scolaire très divers, adapté aux régions. Une fois notre système scolaire centralisé de la sorte, les accords GATS, accords sur la privatisation des services publics signés par la Confédération sans votation populaire, seront déjà prêts pour faire aboutir l'objectif toujours nié, c'est-à-dire l'ouverture et la privatisation du système éducatif public sur le modèle anglo-saxon. Dans ce processus, la démocratie directe passe à la trappe au titre d'«entrave au commerce».

Conclusions

Même si nous n'avons pu mentionner que quelques points, il est clair que pendant ces dernières décennies, une économisation sournoise de notre système scolaire a eu lieu. Dérégulation, privatisation et autonomisation s'emparent de plus en plus également des écoles de notre pays. Nous ne pouvons pas considérer les évolutions en Suisse, par exemple l'unification de notre système scolaire avec *HarmoS*, sans considérer ce qui se passe dans d'autres pays. *Mayer* et *Ramirez*, deux chercheurs en éducation, voient dans ces tendances un élément d'une «world education ideology».

Comme le rapport avec l'Ecole de Chicago de Milton Friedman et le néolibéralisme, qui nous a plongés dans une des pires crises économiques de l'histoire, est tout à fait évident, il est indispensable de faire une pause afin que la population suisse puisse se deman-

der si elle veut continuer les réformes scolaires dans cette direction ou bien si, au vu de l'échec cuisant de ces théories, un retour à la pédagogie ne serait pas nécessaire pour créer une école primaire fondée sur des théories scientifiquement justes au lieu des théories intenables du néolibéralisme. La question se pose, car nous nous trouverons dans 20 ans devant un effondrement du système éducatif - comme celui auquel on assiste actuellement dans l'économie - qui aura de graves conséquences pour la vie de notre jeunesse et pour notre démocratie. •

¹ Friedman, M., in: *Wall Street Journal*, décembre 5, 2005

² www.sueddeutsche.de/politik/134/402914/text/du_13/7/07

³ cf. Günther, H., *Kritik des offenen Unterrichts*, Bielefeld 1996

⁴ cf. Steiner-Khamsi, G., *Szenario 2010 zur wirkungsorientierten Schulreform*, in: VPOD-Magazin 108/98

⁵ cf. Friedman, M., *Kapitalismus und Freiheit*, Munich 2002, p. 113

⁶ cf. Dubs, R., *Teilautonomie der Schulen, Annahme, Begriffe, Probleme, Perspektiven*, in: Paderborner Universitätsrede, Paderborn 1999, p. 7

⁷ cf. Eberle, F., *Public Management im Neuseeländischen Bildungswesen*, Institut für Wirtschaftspädagogik, St-Gall 1999, p. 45

⁸ cf. *Neue Zürcher Zeitung* du 18/2/1992

⁹ cf. Pongratz, L.A., *Konstruktivistische Pädagogik als Zauberstück*, in: Pongratz, L.A./Nieke, E./Masschelin, J., *Kritik als Pädagogik - Pädagogik als Kritik*, Opladen 2004

¹⁰ cf. Friedman, M., *Kapitalismus und Freiheit*, Munich 2002, p. 35

¹¹ cf. Pongratz, L.A., *Konstruktivistische Pädagogik als Zauberstück*, in: Pongratz, L.A./Nieke, E./Masschelin, J., *Kritik als Pädagogik - Pädagogik als Kritik*, Opladen 2004

¹² cf. Pongratz, L.A., *Plastikwörter. Notizen zu Bildungsreform*, in: *Engagement* 3/2007, p. 161-170

¹³ cf. *Deutsches Pisa-Konsortium (Ed.)* 2001, p. 16

Venez nous voir

au 23^e Salon international du Livre et de la Presse de Genève

du 22 au 26 avril 2009

au stand d'Horizons et débats, n° A348

à Genève/Palexpo

(www.salondulivre.ch)

La coopérative Zeit-Fragen y présente ses publications en français, allemand et anglais

Un sourire

Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup.
Il enrichit celui qui le reçoit,
sans appauvrir celui qui le donne.
Il ne dure qu'un instant, mais son souvenir est éternel.

Personne n'est assez riche pour s'en passer,
mais personne n'est assez pauvre pour ne pas le mériter.
Il crée le bonheur au foyer et soutient les affaires.
Il est le signe sensible de l'amitié.

Un sourire donne du repos à l'être fatigué
et donne du courage au plus découragé.
Il ne peut ni s'acheter, ni se voler, ni se prêter,
car il n'a de valeur qu'à partir du moment où il se donne.

Et si des fois vous rencontrez quelqu'un
qui ne sait plus sourire, soyez généreux.
Donnez-lui le vôtre, car nul n'a autant besoin d'un sourire
que celui qui ne peut en donner aux autres.

Raoul Follereau

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* - journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative Zeit-Fragen qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

- Je commande un abonnement annuel au prix de 198.- frs / 108.- €
- Nouveau:** Je commande un abonnement annuel au prix d'étudiants de 99.- frs / 54.- €
- Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.- frs / 58.- €
- Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.- frs / 185.- €
- Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.
- Veuillez nous envoyer _____ exemplaires gratuits d'*Horizons et débats* n° _____ pour les remettre à des personnes intéressées.

Nom / Prénom: _____

Rue / N°: _____

NPA / Localité: _____

Téléphone: _____

Date / Signature: _____

A retourner à: *Horizons et débats*, case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51
CCP 87-748485-6, *Horizons et débats*, 8044 Zurich